

Réclamations RP CFE CGC AE, AVSC, DTAG

Le 3 juillet 2021, nos Représentants de Proximité Mme JACQUENS (AE), M. CABALD (DTAG), M. CITADELLE (AVSC) ont interrogé la Direction sur divers sujets.

■ Réponse de la Direction à nos réclamations

1) L'accord de méthodologie sur l'évaluation et l'adaptation de la charge de travail.

Cet accord vise à développer la qualité de vie au travail. Le manager doit veiller à maintenir et à développer les échanges en collectif sur la façon dont le travail est exercé, lors des réunions d'équipes et organiser l'expression entre équipes à minima 1 fois / an. Pouvez-vous nous confirmer que cette expression entre équipes à minima 1 fois / an est bien respectée sur votre périmètre ?

Nous avons rappelé ce temps d'expression par l'accord lors de nos derniers CODIR. De plus, nous rappelons l'importance des réunions d'équipe et le temps d'échange et de partage dans ces réunions à l'ensemble des managers.

Lors de l'entretien du Manager et son collaborateur un échange (partie mes objectifs), sur la charge et son adaptation doit être faite. Est-ce que cette analyse de la charge de travail du collaborateur et son adaptation est faite ?

Cet échange est bien partie intégrante dans l'entretien Partie 1 My Job (anciennement EI)

En cas de projet significatif, analyser l'impact sur le travail et la charge de travail de l'équipe (si cet impact est important, les spécialistes RH doivent organiser des groupes pluridisciplinaires et des entretiens collectifs avec les salariés, complétés si besoin d'observations, pour proposer des améliorations). A quand remonte l'organisation de ces groupes pluridisciplinaires de la part des RH sur votre périmètre ?

AVSC : Tout nouveau projet de la DOAG est présenté à l'environnement du travail pour faire l'objet d'une étude d'opportunité, plus précisément pour savoir si ce projet nécessite une analyse d'impact et à avec quelle portée. Cette équipe pluridisciplinaire composée du spécialiste de l'environnement, de l'assistante sociale, des préventeurs et de la compétence de la médecine du travail, mène des entretiens avec les salariés impactés par le projet sur les différents critères sur le travail retenus par la DARES, et fait des préconisations. Ce groupe existe depuis le début de l'année 2018.

DTAG : Le groupe disciplinaire a été mis en place dans le cadre de tous nos projets, et notamment en 2021 sur nos deux derniers projets à savoir : « Evolution du back office » et « Projet d'évolution du département SDR et création d'une équipe infrastructure Guyane ».

AEC : Le groupe disciplinaire a été mis en place dans le cadre du projet Environnement de la Vente.

Pour maîtriser la charge de travail la Direction s'engage à mettre en place une politique de prévention primaire et les moyens nécessaires. Elle développe les outils associés, elle analyse les impacts des changements, et prend en compte l'expression des salarié-e-s sur le travail. Quelle prévention au sein de votre périmètre est mise en place ?

AVSC : Conformément à l'accord nous nous engageons dans une politique de prévention primaire. A l'AVSC, les nouveaux projets sont présentés au groupe pluridisciplinaire qui fait l'analyse de l'impact du projet sur les salariés. Les préconisations émises par le groupe, qui résultent des aspirations des salariés écoutés, sont mis en œuvre sans restriction, pour préserver le bien-être des salariés dans la réalisation de leurs activités. Dans notre PAPRIACT, nous avons inscrit parmi les actions à mener, la mise en œuvre de l'accord de 2016 sur l'évaluation

et l'adaptation de la charge de travail. La déclinaison de cet accord a été faite au sein de la ligne managériale ainsi que dans les équipes de l'AVSC.

DTAG : Conformément à l'accord nous nous engageons dans une politique de prévention primaire.

AEC : Conformément à l'accord nous nous engageons dans une politique de prévention primaire.

A quand remonte la prise en compte de l'expression des salariés sur votre périmètre ?

AVSC : Nous avons accompagné les managers sur leurs premières réunions d'expression. Ils sont sensibilisés et sont invités à favoriser l'expression des salariés lors de leurs réunions d'équipe ; A ce titre un tour de table est fait systématiquement dans ce cadre.

DTAG : Nous organisons des calls salariés tous les 2 mois qui permettent aux salariés de poser des questions sur des sujets qui leur ont présentés ou tout autre sujet à leur convenance.

AEC : Nous organisons mensuellement un call salariés (tous les 1er lundi) pour permettre à chaque salarié de s'exprimer.

La question de la charge de travail peut prendre une acuité particulière lorsque l'équilibre activités/ressources est particulièrement menacé : Forte hausse d'activité, baisse d'effectifs, dépassement récurrent du temps de travail, etc... L'accord stipule alors qu'une formation spécifique sur la question de l'évaluation et de l'adaptation de la charge de travail sera organisée pour les salarié-e-s en situation de management.

Au sein de votre périmètre, quand a eu lieu cette formation ? Combien de manager en ont profité ?

AVSC : La formation « Organiser l'activité de son équipe. » a été dispensée fin 2017 et suivie par la majorité des managers de l'entité.

DTAG : Nous avons en 2018, lors de journée sécurité en présence du CODIR de l'unité et de l'ensemble des managers, organisés des ateliers autour de la thématique de la charge de travail. En novembre 2019, le sujet a de nouveau été présenté lors des animations mensuelles managériales.

AEC : Ce point a été intégré dans les formations sur la sécurité au travail sur le 1er semestre 2021. L'ensemble des managers ont bénéficié de cette formation. Un atelier est prévu prochainement sur les essentiels du travail programmé avec l'environnement du travail à la suite de la semaine de la QVT et le sujet de la charge de travail y sera également abordé

2) Divers.

Médaille du travail

Quelle est la démarche pour obtenir la médaille d'honneur du travail, lorsqu'on est fonctionnaire, lorsqu'on est salarié de droit privé ? Quelles sont les avantages financiers lors de la remise de la médaille ?

Pour les médailles du travail, le salarié doit constituer lui-même un dossier et l'adresser à la préfecture du département de son domicile ou pour Paris auprès du Service des Médailles d'honneur du Travail (17, bd Morland 75004 Paris).

Les pièces à joindre à la demande remplie, datée et signée :

- Photocopie d'une pièce d'identité,
- Attestation récente du dernier employeur,
- Etat signalétique des services militaires ou photocopie du livret militaire,
- Pour les mutilés du travail, photocopie du relevé des rentes.

Pour le fonctionnaire, L'Agent fonctionnaire ou l'Agent contractuel public : dépose une demande à son N+1,

Le manager habilité : rédige un avis motivé, permettant notamment d'explicitier les services remarquables

Le directeur de l'unité : envoie au fil de l'eau les demandes au RH de la DO ou de la Division (Correspondants Rétribution),

Le comité Orange : participe à la validation des listes des fonctionnaires et agents publics proposés pour la médaille d'honneur des Postes et Télécommunications

Congé longue maladie/ Congés

Supposons qu'un salarié soit en arrêt maladie du 1er juillet au 31 décembre, qu'advient-il de ses congés annuels et JTL s'il n'a pu le prendre avant son arrêt (exemple : il lui reste 25 CA et 10 JTL)

Il existe plusieurs situations d'exception à l'écrêtage des congés annuels au 31 décembre :

Salariés qui sont le 31 décembre dans un des cas suivants : maternité/adoption/couches pathologiques ou accident du travail ou de service/rechute d'accident du travail ou maladie professionnelle ou rechute de maladie professionnelle ou congé de longue maladie / congé de longue durée ou affection de longue durée / congé de grave maladie

Salariés revenant à partir du 1er décembre de : maternité/adoption/couches pathologiques ou accident du travail ou de service/rechute d'accident du travail ou maladie professionnelle ou rechute de maladie professionnelle ou congé de longue maladie / congé de longue durée ou affection de longue durée / congé de grave maladie et qui n'ont pas eu le temps matériel de prendre leurs congés

Salariés qui en cours d'année, ont eu un congé de type : congé longue maladie / congé longue durée ou affection longue durée / congé grave maladie ou congé ordinaire de maladie pour une durée absence cumulée au 1^{er} décembre de 6 mois sur l'année et qui n'auront pas le temps matériel de prendre leurs congés

A ce jour, la jurisprudence ne prévoit pas d'exception à l'écrêtage des JTL.

Faites-nous part de vos éventuelles questions que vous souhaiteriez poser à la Direction en nous transmettant un mail ou en échangeant avec votre RP. La question restant anonyme !

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :		Vos Élus CSE suppléants :	
<ul style="list-style-type: none">▪ Diane ETIENNE ROUSSEAU (Baie Mahault)▪ Eric DRANE (Baie Mahault)▪ Hubert LEMARQUAND (Baie Mahault)▪ Gaëtan ABSALON (Fort de France)		<ul style="list-style-type: none">▪ Marie LORET (Rémire Montjoly)▪ Theymyre CHARABIE (Baie Mahault)	
Votre Représentant Syndical : Gérard CABALD			
Vos représentants de proximité (RP)			
AEC : Joelle JACQUENS (Fort de France)		DTAG : Gérard CABALD (Baie Mahault)	
AVSC : Eddy CITADELLE (Baie Mahault)		DVDC : Marie LORET (Rémire Montjoly)	
Vos représentants CSSCT			
Client AG: Gaëtan ABSALON		Réseaux et SI : Eric DRANE	
Vos représentants dans les commissions thématiques			
Emploi Formation Egalité Professionnelle :		Rodolphe CALONNE - OC	
Handicap :		Christine DUFAY - AVSC	
Economie et Evolution des Marchés :		Christian ROSEMOND - DTAG	
Vos représentants dans les IRP Nationale			
CSEC (Comité Social et Economique Central) :		Hubert LEMARQUAND - DTAG	
CGF (Comité Groupe France) :		Marie LORET - AVSC	
CNPS (Comité National Prévention du Stress) :		Régine PRUDENT GRATIEN - OC	
DSE (Délégué-e Syndical-e d'Etablissement) :			
Gaetan ABSALON - AEC	Eddy CITADELLE - AVSC	Rodolphe CALONNE - DTAG	Eric DRANE - OC
AVSC	Olivier GOURLAY - OC	Philippe GUILLAUMIN - AEC	Lucien JACQUELINE - AVSC
SOTIROVA - DVDC		Joelle SAINTE ROSE - DVDC	Marc ARMEDE - DOMP
Marie LORET - DVDC	Christian ROSEMOND - DTAG	Stéphane BOURREL - DISAS	Hubert LEMARQUAND - DISAS Mariya Lionnel PRANDI - AEC
Ainsi que :			
Département de la Guadeloupe : Jean Pierre CABIROL - DTAG & Alain PRIMOT - DTAG & Jean Marie PROMENEUR - DTAG & Philippe MOUGEY - DTAG			
Département de la Guyane : Gaelle MINIDOQUE - DVDC & Christopher SUARES - DTAG & Petula WOON - DVDC			
Département de la Martinique : Georges NARDY - DTAG & David MARIAYEE - DTAG & Eric PERTAYS - AEC & Pierre MEDELICE - AVSC & Christine DUFAY - AVSC & Luc DRANE - AEC & Louis MARIE SAINTE - DTAG Régine PRUDENT-GRATIEN - OC & Fred CHALONS - DTAG			